



Rapport d'orientations budgétaires pour 2026

Sommaire

I. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT AU 31 DECEMBRE 2024.....	4
A. Les résultats.....	4
B. Les soldes intermédiaires de gestion	4
C. Les dépenses d'équipement et leur financement.....	6
D. L'endettement.....	6
2. LES EQUILIBRES FINANCIERS 2025.....	8
A. Section de fonctionnement :.....	8
B. Section d'investissement :.....	9
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.....	10
A. Projets du mandat.....	10
B. Perspectives d'évolution 2026	10
C. Les relations avec les adhérents	14
D. Les hypothèses retenues dans le cadre du projet de budget 2026	15
III. LES PROJECTIONS 2026-2030.....	20
A. L'intégration du projet UV2R dans les projections	20
B. Les hypothèses prises en compte pour la construction de la projection.....	21
C. Respect des ratios préconisés par DGFIP	22
D. La Projection 2026-2030	23

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation budgétaire.

I. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT AU 31 DECEMBRE 2024

A. Les résultats

Les résultats du Syndicat ont connu les évolutions suivantes sur la période 2019-2024 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 707 990
Variation annuelle du fonds de roulement	608 004	932 784	490 089	1 316 045	-638 931	871 250
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 707 990	3 579 240

Le fonds de roulement en début d'exercice est composé des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement de tous les exercices précédents. Ils tiennent également compte de la part des résultats affectés au financement de l'investissement.

Après une diminution en 2023, le fonds de roulement augmente en 2024

B. Les soldes intermédiaires de gestion

1. L'analyse de l'épargne brute à partir des données des comptes administratifs

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la Capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la faculté de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute conditionne donc la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

L'épargne brute dégagée au compte administratif, ces dernières années, se présente comme suit :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543	18 332 277
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029	16 285 071
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 390	1 506 515	2 047 206
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 325

2. L'analyse de l'épargne nette à partir des données des comptes administratifs

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond au solde disponible pour le financement des investissements.

L'épargne nette sur la même période, est arrêtée comme suit :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 325
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888	656 676	540 888
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 888	814 230	1 427 437
CAF nette (avec produits et charges exceptionnelles)	469 394	207 188	404 835	754 140	871 810	1 427 437

L'épargne dégagée permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager une épargne pour financer le programme d'investissement.

3. L'évolution des taux d'épargne :

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

Le taux d'épargne net identifie la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées à l'investissement, une fois le remboursement de la dette réalisé.

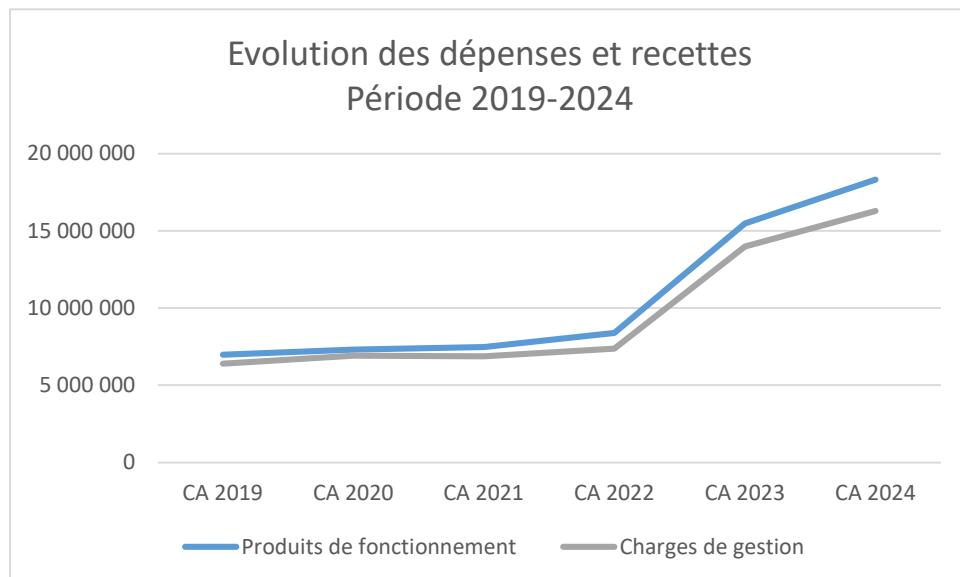
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%	10%	11%
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%	5%	8%
Taux d'épargne nette avec except.	7%	3%	5%	8%	6%	8%

Le taux d'épargne brute retrouve un niveau proche de 2022 en 2024 après une légère dégradation en 2023 mais reste au-dessous du seuil prudentiel, le taux d'épargne nette (sauf charges et produits exceptionnels) revient au niveau du seuil prudentiel.

4. L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543	18 332 277
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029	16 285 071

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



Après une année 2023 où les charges de gestion évoluaient plus rapidement que les produits, une inversion s'opère sur 2024 avec une progression des charges de gestion de 13% contre 18% pour les

produits de fonctionnement. Cela permet d'éloigner le risque d'effet ciseau (progression plus rapide des dépenses que des recettes).

C. Les dépenses d'équipement et leur financement

Depuis la création du syndicat de traitement, 5 064 k€ ont été investis sur le CVED essentiellement. Ces investissements ont pu être financés par 1 129€ d'apport du SMICTOM Sud Est 35, des indemnités perçues dans le cadre de l'expertise judiciaire à hauteur de 1 128 k€, ainsi que du FCTVA (534 k€). Le besoin de financement complémentaire a été financé par le recours à l'emprunt en 2020. **Un nouvel investissement a été porté en 2024 par la création d'un nouveau Centre de Transfert et Valorisation Matière à Fougères pour un montant de 1949 k€, ce projet a été majoritairement financé par l'emprunt (1800 k€).**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813	1 639 971	2 364 159
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718	129 231	7 972
Besoin de financement (3) = (1) -(2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905	1 510 741	2 356 186
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-	-	1 800 000
Epargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 325
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+	719 115	1 112 480	661 159	1 548 681	- 39 834	1 412 138
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%	8%	0%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%	0%	76%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%	90%	83%
Part financée sans avoir recours aux excé	228%	129%	167%	583%	98%	160%

D. L'endettement

1. Encours de dette et annuité :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 1er janvier N	250 000	138 889	4 267 455	5 460 175	4 604 207	3 748 239
Evolution en %		-44%	2973%	28%	-16%	-31%
Annuités	116 424	218 607	289 088	892 502	692 285	619 769
Evolution en %		88%	32%	209%	-22%	-31%

Pour mémoire, en 2022, le syndicat reprend l'emprunt réalisé pour la réalisation des réseaux dans le cadre du transfert REVERTEC.

En 2024, le syndicat a eu recours à l'emprunt pour financer la création du centre de transfert et valorisation matière de Fougères, à hauteur de 1 800 000€ sur 10 ans.

Enfin, l'emprunt réalisé pour l'investissement du réseau de chaleur en 2010, à hauteur de 700 000€ (15 ans) est totalement remboursé.

2. Structure de la dette :

Fin 2024, l'encours de la dette comprend :

- L'emprunt REVERTEC
- Les investissements liés aux travaux pour la modernisation du CVED
- La réalisation d'un emprunt pour le quai de transfert à Javené

Les emprunts sont réalisés sur des taux fixes.

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	973 500,27
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	2 568 222,34
Quai de transfert FOUGERES	3,56	Mensuelle	01/04/2024	01/03/2034	1 800 000,00	1 665 000,00
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS						7 910 000,00
						5 206 722,61

3. Ratio de désendettement :

Le ratio de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/ épargne brute de l'année en cours. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Le ratio de désendettement s'affiche comme suit :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 31 décembre N	138 889	4 267 455	3 997 010	4 604 207	3 947 611	5 206 723
Evolution en %		2973%	-6%	15%	-14%	13%
Ratio de désendettement (en année)	0	10	6	3	3	3

L'endettement avait naturellement augmenté en 2020 du fait de la réalisation de l'emprunt pour les travaux du CVED et en 2022 du fait du transfert des emprunts REVERTEC. L'épargne brute dégagée sur l'exercice 2023 et 2024, permet de stabiliser le ratio de désendettement.

Cette analyse est complétée du document d'analyse financière rétrospective réalisée par la DGFiP sur la période 2020-2024, et jointe en annexe.

2. LES EQUILIBRES FINANCIERS 2025

Les comptes de l'exercice 2025 seront arrêtés fin décembre, et les chiffres définitifs connus début janvier 2026.

Le syndicat réalise courant d'année plusieurs situations budgétaires. Un dernier point de situation a été réalisé à fin septembre 2025.

A. Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Exécution des dépenses de fonctionnement	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution
BIODECHEC	388 991,67	154 728,64	39,78%
COMMUNICATION	88 090,00	28 884,60	32,79%
CS	4 429 950,00	2 981 377,41	67,30%
DECHARGE	18 821,00	8 230,71	43,73%
DECHETERIE	6 141 950,00	3 879 112,91	63,16%
OMR	8 600 517,32	5 360 617,69	62,33%
QUAI	6 600,00		0,00%
QUAIF	329 723,00	222 517,12	67,49%
QUAIV	293 255,00	208 812,83	71,21%
STRUCTURE	433 426,67	342 084,36	78,93%
VERRE	39 500,00	26 274,15	66,52%
JRM	75 200,00	68 424,57	90,99%
FILIERES	2 800 000,00	1 656 010,00	59,14%
LIBOURG	485 990,27	262 354,41	53,98%
QUAIVIL	40 237,67	17 550,29	43,62%
Total général	24 172 252,60	15 216 979,70	62,95%

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à fin septembre à environ 15 217 k€, ce qui représente un taux d'exécution de 63%. La dernière période amènera des dépenses supplémentaires en matière d'externalisation du traitement des ordures ménagères du fait de l'arrêt technique d'octobre, et de la période de chauffe de REVERTEC.

D'ici fin 2025, on peut estimer que le taux d'exécution avoisinera les 85%.

Recettes de fonctionnement :

Réalisation des Recettes de fonctionnement	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution
OMR	1 417 361,00	1 600 440,62	112,92%
STRUCTURE	18 379 548,11	13 786 753,00	75,01%
REPORT	1 519 393,48	1 519 393,48	100,00%
CS		-3 691,89	0,00%
BIODECHEC	45 000,00	34 803,30	77,34%
LIBOURG	10 950,00	8 212,50	75,00%
FILIERES	2 800 000,00	1 656 010,00	59,14%
QUAIV		4 602,35	0,00%
Total général	24 172 252,59	18 606 523,36	76,97%

Sur la dernière période, seules évolueront :

- les recettes de la redevance d'équilibre,
- les recettes filières (et seront rétrocédées pour un même montant aux adhérents)
- ainsi que les recettes REVERTEC.

Les recettes de vente de vapeur sont désormais perçues par le délégataire dans le cadre du contrat de Délégation de service public d'exploitation du CVED.

Le niveau de recettes devrait atteindre environ 98% du Budget 2025.

B. Section d'investissement :

DI globales par équipement	PROJECTIONS 2025	Réalisé	Taux exe
CDT	0,00	0,00	0%
CVED	3 373 110,42	1 354 379,38	40%
DECHARGE DE CORNILLE	16 779,60	16 779,60	100%
QUAI DE TRANSFERT	180 000,00	150 000,00	83%
STRUCTURE	5 060,00	3 496,35	69%
CTVM	0,00	0,00	0%
BIODHT	0,00	0,00	0%
QUAIF	23 569,74	55 982,98	238%
LIBOURG	47 289,00	4 285,92	9%
QUAIVIL	52 000,00	854,40	2%
QUAIV	870 000,00	2 671,08	0%
PFVIL	122 000,00	0,00	0%
Total général	4 689 808,76	1 588 449,71	34%

RI globales par équipement	PROJECTIONS 2025	Réalisé	Taux d'exe
CDT	0,00	0,00	0%
CVED	2 474 962,59	687 774,44	28%
STRUCTURE	2 214 846,17	2 231 543,42	101%
QUAI	0,00	0,00	0%
CTVM	0,00	0,00	0%
BIODHT	0,00	0,00	0%
DECHARGE			0%
COM			0%
Total général	4 689 808,76	2 919 317,86	62%

Le programme d'investissement budgété à hauteur de 4 005k€, se trouve à ce stade exécuter à hauteur de 1 058k€, soit 26%.

Projet UV2R :

- D'ici fin 2025, S3T'ec versera la Redevance financière de Préfinancement auprès de Paprec, soit 1 557 k€ sur 22 000 k€.
- S3T'ec procèdera à l'appel de fonds de la participation financière auprès des EPCI adhérentes : soit 500 k€.

Les dépenses d'investissement seront financées uniquement par les ressources propres : amortissement, FCTVA, excédent de fonctionnement 2024 capitalisé, report antérieur, et participation UV2R des EPCI.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de la section d'investissement devrait avoisiner les 300 k€.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A. Projets du mandat

S3T'ec poursuit le projet de mandat à savoir :

- Le renouvellement des outils de traitement, que sont le CVED, le centre de tri CS, le quai de transfert,
- La trajectoire 0% enfouissement / 100% valorisation :
 - o En priorisant le réemploi et le recyclage :
 - Passage en ECT,
 - Création d'une filière « plastiques en déchèterie »,
 - Déploiement de nouvelles filières sur la brique plâtrière, les plastiques souple et le plâtre complexe notamment.
 - o Puis la valorisation énergétique pour les déchets qui ne peuvent être réemployé ou recyclés :
 - Renouvellement du CVED avec valorisation des déchets actuellement enfouis,
- Le développement de la transition écologique :
 - o En créant des boucles locales de valorisation des déchets
 - o En réduisant les externalisations et exportations :
 - Tri des plastiques de déchèterie sur le territoire en partenariat avec ESS,
 - Valorisation des biodéchets sur le territoire, en partenariat avec des agriculteurs locaux,
 - Renouvellement du CVED : projet d'extension des réseaux de chaleur, vers l'habitat.

B. Perspectives d'évolution 2026

Après l'adhésion du SMICTOM des Pays de Vilaine en 2025 et la finalisation du transfert de l'ensemble de la compétence traitement des trois adhérents, il n'y aura pas de modification du périmètre d'actions de S3t'ec en 2026. Néanmoins, le projet de renouvellement du Centre de Valorisation Energétique des Déchets devrait se mettre en œuvre avec un démarrage des travaux.

La carte ci-dessous représente l'ensemble des chiffres clefs et des équipements de S3T'ec au 01.11.2025.

S3T'ec au 1^{er} Janvier 2026



158 communes
10 EPCI



315 000 habitants



140 000 T de déchets traités
prévisionnés en 2025



1 Centre de transfert et de valorisation matière(CTVM) basé à Vitré



1 Centre de transfert et de valorisation matière(CTVM) basé à Fougères



1 Centre de transfert et de valorisation matière(CTVM) basé à Guignen



1 Centre de Valorisation Energétique des déchets ménagers résiduel (CVED) basé à Vitré



1 réseau d'énergie verte



RÉVERTEC basé à Vitré



1 plateforme de traitement des biodéchets basé à Guignen

S3T'ec est également propriétaire:

- D'une ancienne décharge réhabilitée située à Cornillé
- D'une ancienne décharge réhabilitée située à Guignen avec centrale PV et station d'épuration



Les orientations budgétaires et les grands projets de S3T'EC proposés sont les suivantes :

❖ **UV2R/CVED/REVERTEC**

- a. Démarrage construction UV2R ;
- b. Remise de l'étude captation carbone ;
- c. Remise de l'étude sur la valorisation locale de l'électricité d'UV2R ;
- d. Mise en œuvre des contrats de coopérations ;
- e. Fin du marché de traitement des OMr pour périmètre SPDV ;
- f. REVERTEC :
 - ✓ *Lancement DSP Vitré Co* ;
 - ✓ *Renouvellement matériel REVERTEC*.

❖ **Flux de déchèterie – déploiement nouvelles filières**

- a. Renouvellement contrat :
 - ✓ *Traitemen gravât pour périmètre SMPF* ;
 - ✓ *DV Brut pour périmètre SMPF*.
- b. Diminuer le recours à l'enfouissement :
 - ✓ *Proposition traitement du plâtre complexe* ;
 - ✓ *Proposition déploiement de la brique plâtrière pour toutes les déchèteries*.

❖ **Tri des emballages, valorisation matière et filières**

- a. Renouvellement contrat :
 - ✓ *Tri des emballages (01/01/2027)* ;

❖ **Massification et transfert**

- a. Réponse ORMAT – choix sur l'investissement CTVM Vitré ;
- b. Renouvellement contrat :
 - ✓ Transport pour les trois sites de transferts, démarrage Guignen au 01.10.2026.

❖ **Valorisation Organique**

- a. Renouvellement contrat :
 - ✓ Criblage des refus – expérimentation régie avec loc matériel ;
- b. Amélioration continue et optimisation du site ;
- c. Apport de SMSE35 à la plateforme de Guignen ;
- d. Renouvellement chargeuse.

❖ **Communication**

- a. Accompagnement UV2R ;
- b. Refonte site Web ;
- c. Signalétique Libourg.

❖ **Décharges réhabilitées**

- o Accompagnement UV2R ;
- o Refonte site Web ;
- o Signalétique Libourg.

- ❖ **Les autres sujets pris en compte dans la construction du BP 2026 en fonctionnement :**
 - a. AMO Juridique et financier UV2R ;
 - b. Augmentation TGAP conformément PLF 2026 ;
- ❖ **Les autres sujets pris en compte dans la construction du BP 2026 en investissement :**
 - a. Financement projet UV2R ;
 - b. Revamping dôme (LDL) ;
 - c. Changement chargeuse (CTVM – Guignen).
- ❖ **Les points faibles des budgets S3T'ec à venir :**
 - a. Depuis Juillet 2025, les recettes d'énergies vapeurs sont intégrées à la DSP, cela vient donc diminuer les recettes du syndicat et sa capacité à créer de l'épargne ;
 - b. Dans le BP de S3T'ec, les recettes de vente de matière sont rétrocédées aux SMICTOM à l'euro l'euro => pas de capacité de créer de l'épargne au niveau de S3T'ec.
 - c. Sur les dépenses à venir : attention à la fréquence des révisions de prix de marché désormais trimestrielles ou semestrielles ;
 - d. Suite au déploiement des REP des opérations sont prises en charge de manière opérationnelle par les Eco-Organismes. Par exemple le poste de traitement du Bois a diminué de 270 K€ du fait du déploiement de la REP PMCB sur le SMSE35. Le sujet des REP étant un sujet qui peut évoluer. L'impact d'un arrêt de prise en charge ou d'une prise en charge partielle des REP peut avoir un impact significatif ;
 - e. L'outil CVED est une installation en fin de vie qui présente un risque pour la continuité de service et pour des travaux complémentaires nécessaire à son bon fonctionnement ;
 - f. REVERTEC de part son mix énergétique reste un périmètre soumis aux aléas de la saisonnalité et de bon fonctionnement des installations de récupérations qui dépendent en partie d'industriels tiers. De plus, la PPE en cours de discussion et un PLF 2026 sur le sujet des taxes liés aux énergies sont des points à suivre.

C. Les relations avec les adhérents

Les SMICTOM du Pays de Fougères et SMICTOM Sud Est 35 ont transféré leur compétence traitement au 1^{er} janvier 2019 pour les ordures ménagères et la collecte sélective.

Cette compétence a été ajustée au 1^{er} janvier 2023, validé par délibération n°1 du Comité syndical en date du 5 Octobre 2022 avec les :

- Transfert du traitement des déchets des déchèteries,
- Transfert des recettes issues de la vente des matériaux de collecte sélective et de déchèterie.

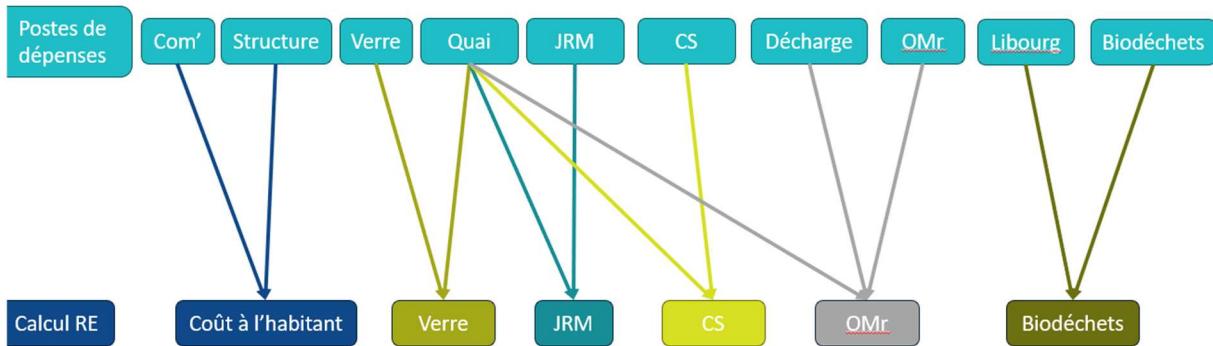
En ce qui concerne les recettes issues de la vente des matériaux de collecte sélective et de déchèterie, S3T'EC se positionne en tant que boîte aux lettres : il perçoit les recettes et les reverse aux SMICTOM.

Depuis le 1^{er} Janvier 2025, le SMICTOM des Pays de Vilaine a transféré sa compétence à S3T'ec, validé par l'arrêté n°35-2024-12-19-00007 du 19 décembre 2024.

La redevance d'équilibre appelée auprès de chaque adhérent est calculée selon les modalités suivantes :

- Tarif adhésion à S3T'ec = ensemble des charges et recettes administratives, frais généraux et destinées aux filières en développement (plastiques souple, brique plâtrière, ...etc), calcul réalisé au prorata de la population,
- Tarif de valorisation par flux = ensemble des charges moins recettes du flux concerné (OMr, Emballages, Papiers, tout-venant, ...etc), calcul réalisé au prorata des tonnages apportés à S3T'ec sur l'année (N-1),
- Gestion des recettes de vente de matériaux = exclues du calcul de la redevance équilibre, elles font l'objet d'une refacturation au réel par les SMICTOM à S3T'ec.
- Gestion des refus :
 - Pour les emballages, à partir de 2023 (passage en ECT) : définition d'un niveau de refus max S3T'ec (30%) et intégration d'un surcoût facturé à l'adhérent si dépassement de ce taux de refus. Calcul en lien avec les futurs contrats de tri des emballages.
 - En cas de détection d'objet radioactif, S3T'ec refacture à l'adhérent concerné les coûts associés à la gestion du dit-déchet.
 - En cas de refus de benne dans un site de traitement (soit par un exploitant de S3T'ec, soit par le propriétaire du site), S3T'ec refacture le surcoût éventuel du traitement de la benne dans un autre site. Exemple : bennes de « tout-venant » refusées en enfouissement si taux de « recyclables » supérieur à la réglementation.

Le budget de S3T'ec est présenté sous différents postes de dépenses en fonction des flux et des sites en exploitation. Ces postes de dépenses sont réaffectés sur les différents flux facturés aux adhérents en fonction de clef de répartition définies sur des justifications techniques et opérationnelles (nombre de rotation sur les différents flux, temps agents, etc...). Le schéma ci-dessous illustre ce sujet :



D. Les hypothèses retenues dans le cadre du projet de budget 2026

1. Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses relatives aux services extérieurs (chapitre 011)** représentent 80% du budget total de fonctionnement. Ce sont principalement les contrats conclus avec les prestataires privés à savoir :

- Dalkia pour l'exploitation du réseau REVERTEC,
- PAPREC ENERGIE pour le CVED,
- Le transfert des déchets d'ordures ménagères et des déchets recyclables vers les exutoires,
- Le tri des déchets chez Paprec pour le SMICTOM Sud Est 35 et le SMICTOM des Pays de Vilaine et SUEZ pour le SMICTOM du Pays de Fougères,
- L'exploitation des quais de transfert Vitré et Fougères,
- Le traitement des déchets de déchèterie dans les différents exutoires.
- Ces dépenses sont impactées par l'indexation des marchés prise en compte à 3%.

Hypothèses techniques retenues :

- Tonnage constant, pas de modification de périmètre en 2026 ;
- Taux de refus des emballages (moy 24%) :
 - SMSE 35 : 24 % ;
 - SMPF : 27 % ;
 - SPDV : 24 %.
- Traitement de la majorité des Omr sur les UVE (contrat Veolia jusqu'au 30/09/2026) mise en place d'un contrat de secours de traitement des Omr de SPDV à compter du 01/10/2026 ;
- Apport de 100 T de Déchets alimentaires de SMSE 35 sur Plateforme de Guignen ;
- Pas de modification d'exutoires sur les autres flux.

Hypothèses financières prises en compte à date :

- Révision des prix de traitement sur chaque marché, au global une révision de 3% ;
- Prix de traitement des Briques plâtrières : + 15 €/T ;
- PLF 2026 :
 - Prise en compte TGAP ;
 - Pas prise en compte TVA.
- Déclassement : refacturation à l'€/€ aux adhérents (yc Amiante).
- Répartition des coûts de la plateforme de Guignen : création d'un poste décharge comme en vigueur pour Cornillé afin d'affiner la répartition entre le site dans son ensemble et le quai afin de ne pas impacter des dépenses liées au quai et à la décharge sur les déchets alimentaires ;

En résumé sur les charges à caractère général, une diminution des dépenses d'environ 832 k€ liée essentiellement à :

- *Impact important du renouvellement des marchés de transport : - 325 K€ ;*
- *Impact des contrats de coopérations : - 600 K€ ;*
- *Plus de prise en charge du flux bois SMSE 35 : -270 K€ ;*
- *Optimisation plateforme (criblage et gestion des refus) : -100 K€ ;*
- *Augmentation des coût d'entretien et maintenance REVERTEC : +50 K€ ;*
- *Augmentation traitement des DDS : +160 K€ ;*
- *Augmentation encombrants (TGAP) : +110 K€.*

Les **charges de personnel** évoluent de par l'intégration du quai de Javené sur l'année complète et la création du poste d'assistante administrative : 11.55 ETP contre 9.75 ETP en 2025.

Les **charges financières** augmentent du fait du déblocage de l'emprunt souscrit auprès de la Banque des Territoires : +177 k€.

Les **amortissements** ont été budgétés à hauteur de 1 099 contre 917 k€ en 2024 : évolution liée à l'intégration du programme d'investissement annuel. Ils constituent également une recette d'investissement.

Synthèse des dépenses de fonctionnement par chapitre :

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	19 653 380,00	18 821 166,00	-832 214,00	-4,23%
012 Charges de personnel	496 280,00	542 220,00	45 940,00	9,26%
022 Dépenses imprévues			0,00	0,00%
042 Opération d'ordre	917 032,59	1 099 234,53	182 201,94	19,87%
65 Autres charges de gestion courante	2 845 100,00	2 846 121,50	1 021,50	0,04%
66 Charges financières	110 460,00	288 400,00	177 940,00	161,09%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions	150 000,00		-150 000,00	-100,00%
023 Virement à la section d'investissement	266 733,85	266 733,85	0,00	0,00%
Total général	24 438 986,44	23 863 875,88	-575 110,56	-2,35%

Présentation des dépenses de fonctionnement par pôle :

	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
BIODECHE	388 991,67	283 378,00	-105 613,67	-27,15%
COMMUNICATION	88 090,00	88 544,50	454,50	0,52%
CS	4 429 950,00	4 360 320,00	-69 630,00	-1,57%
DECHARGE	18 821,00	57 059,00	38 238,00	203,17%
DECHETERIE	6 141 950,00	6 030 550,00	-111 400,00	-1,81%
FILIERES	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	0,00%
JRM	75 200,00	59 370,00	-15 830,00	-21,05%
LIBOURG	362 860,27	350 267,90	-12 592,36	-3,47%
OMR	8 867 251,17	8 569 875,97	-297 375,21	-3,35%
QUAI	782 945,67	800 378,67	17 433,00	2,23%
STRUCTURE	443 426,67	434 131,85	-9 294,82	-2,10%
VERRE	39 500,00	30 000,00	-9 500,00	-24,05%
Total général	24 438 986,44	23 863 875,88	-575 110,56	-2,35%

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de vente d'énergie et d'accueil du traitement des OMR d'autres collectivités coopérantes ont été chiffrées à 1 109 000€ (contre 1 478k€ en 2024).

Les recettes des ventes de marchandises issues de la collecte sélective sont perçues par le syndicat puis reversées aux SMICTOM.

La redevance d'équilibre versée par les deux syndicats initiaux constitue la principale recette.

L'amortissement des subventions d'investissement correspond à l'amortissement des aides ADEME obtenues pour le déploiement des réseaux, avec ajout d'une subvention potentielle sur le projet du CTVM de Vitré.

Le report antérieur est conservé à hauteur de 1 068K€, la différence est proposée en section d'investissement.

Synthèse des recettes de fonctionnement par chapitre :

RF Synthèse par chapitre	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
002- Résultat reporté	1 519 393,48	1 068 399,25	-450 994,23	-30%
013- Atténuation de charges	500,00	500,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	143 361,00	198 634,67	55 273,67	39%
70- Produits des services et ventes diverses	4 129 950,00	3 947 560,00	-182 390,00	-4%
74- Dotations, subventions, participations	18 645 781,96	18 648 781,96	3 000,00	0%
75- Autres produits de gestion courante			0,00	0%
76- Produits financiers			0,00	0%
77- Produits exceptionnels			0,00	0%
78-Reprise sur amortissement, et provisions			0,00	0%
Total général	24 438 986,44	23 863 875,88	-575 110,56	-2%

Synthèse des recettes de fonctionnement par pôle :

RF Synthèse par pôle	BP 2025	BP 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CS	0,00	0,00	0,00	0%
DECHARGE	10 950,00	10 960,00	10,00	0%
OMR	1 684 594,85	1 525 601,85	-158 993,00	-9%
QUAI		55 266,67	55 266,67	0%
STRUCTURE	18 379 048,11	18 382 048,11	3 000,00	0%
REPORT	1 519 393,48	1 068 399,25	-450 994,23	-30%
FILIERE	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	0%
BIODECHET	45 000,00	21 600,00	-23 400,00	-52%
Total général	24 438 986,44	23 863 875,88	-575 110,56	-2%

3. La redevance d'équilibre

La redevance d'équilibre reste stable.

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2025	BP 2026
ADMINISTRATION GENERALE :	521 517	522 676
OMR	6 488 858	6 657 070
BIODECHET	560 512	413 800
CS	4 350 688	4 479 977
VERRE	110 157	103 948
JRM	116 619	102 687
DECHETERIE	6 231 226	6 110 708
TOTAL	18 379 576	18 390 866

4. Le programme d'investissement

Le programme d'investissement 2026 proposé s'élève à 2 298 k€.

Les dépenses d'équipement sont financées par des ressources propres : FCTVA et amortissements, transfert d'une partie du résultat de fonctionnement (N-1), et report antérieur.

Dans le cadre du projet UV2R, S3T'ec débloquera l'emprunt Banque de Territoire au fur et à mesure du versement de la Redevance financière Préfinancement au délégataire Paprec. S3t'ec appellera également les financements auprès des EPCI adhérentes pour la deuxième année : 500 k€ par an sur 4 ans.

Programme d'investissement	PROJECTIONS 2025	PROJECTIONS 2026	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT	0,00	0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0%
CVED	2 868 749,42	7 345 061,00	4 476 311,58	156%
20-Immobilisations incorporelles	203 380,55	0,00	-203 380,55	-100%
21- Immobilisations corporelles	664 978,07	30 000,00	-634 978,07	-95%
23- Immobilisations en cours	442 460,80	115 000,00	-327 460,80	-74%
27- Autres immobilisations financières	1 557 930,00	7 200 061,00	5 642 131,00	362%
DECHARGE DE CORNILLE	16 779,60	0,00	-16 779,60	-100%
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	16 779,60	0,00	-16 779,60	-100%
23- Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0%
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0%
STRUCTURE	5 060,00	3 000,00	-2 060,00	-41%
20-Immobilisations incorporelles	1 000,00	1 000,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	4 060,00	2 000,00	-2 060,00	-51%
CTVM	0,00	1 657 449,09	1 657 449,09	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	0,00	1 657 449,09	1 657 449,09	0%
BIODHT	0,00	0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
QUAIF	23 569,74	2 400,00	-21 169,74	-90%
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	2 400,00	2 400,00	0%
23- Immobilisations en cours	23 569,74	0,00	-23 569,74	-100%
LIBOURG	47 289,00	320 000,00	272 711,00	577%
20-Immobilisations incorporelles	35 000,00	35 000,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00	260 000,00	260 000,00	0%
23- Immobilisations en cours	12 289,00	25 000,00	12 711,00	103%
QUAIVIL	52 000,00	50 000,00	-2 000,00	-4%
21- Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	-12 000,00	-100%
23- Immobilisations en cours	40 000,00	50 000,00	10 000,00	25%
QUAIV	870 000,00	0,00	-870 000,00	-100%
21- Immobilisations corporelles	870 000,00	0,00	-870 000,00	-100%
PFVIL	122 000,00	120 900,00	-1 100,00	-1%
21- Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	-6 000,00	-100%
23- Immobilisations en cours	116 000,00	120 900,00	4 900,00	4%
Total général	4 005 447,76	9 498 810,09	5 493 362,33	137%

III. LES PROJECTIONS 2026-2030

Un travail de projections a été effectué pour la période 2026-2030. La prospection n'a pas vocation à se réaliser intégralement mais elle trace des lignes de perspective permettant d'éclairer les choix. Une projection mise à jour annuellement permet de confirmer ou non les tendances dégagées par les précédentes.

A. L'intégration du projet UV2R dans les projections

Le contrat de délégation de service public signé avec PAPREC pour l'exploitation du CVED et le financement et la conception, réalisation des travaux d'optimisation incluant la nouvelle ligne prévoit plusieurs phases.

1. Versement de la rémunération financière préfinancement de 22 M€

S3T'ec verse sur la période 2025/2028 la rémunération financière Préfinancement selon le calendrier fixé :

Thématique	Jalon déclencheur	
1 ^{er} Janvier 2025	Etude et permis	- Première émission SPEC construction bassin orage ou - Première émission SPEC équipements incendie ou - Première émission SPEC étude pour les équipements longs délais
		1.557.930 €
1er janvier 2026	Premières commandes études	- Réception du DDAE hors recours ou - Exécution du Permis de Construire ou - Début de l'installation de chantier (base vie)
		7.200.061 €
1er janvier 2027	Début des travaux GC et premières commandes travaux process	- Massifs TF finalisés ou - Installation du premier panneau chaudière ou - Installation de la trémie four
		10.830.384 €
1er janvier 2028	Travaux process	- Fin du raccordement au Réseau de Vapeur ou - Constat d'Achèvement des Travaux nouvelle Ligne ou - Début des essais avant MSI
		2.411.625 €

La rémunération financière Préfinancement est financée côté S3T'ec par :

- L'emprunt souscrit auprès de la Banque des territoires à hauteur de 20 M€ sur 30 ans au taux du livret A+0.4,
- La participation des EPCI à hauteur de 2 M€ prévue sur la période 2025-2028.

Le syndicat commencera à verser les charges financières liées à l'emprunt réalisé avec la banque des territoires à compter du premier déblocage réalisé en 2026. Le remboursement du capital interviendra quant à lui à la fin du déblocage des 20 M€, soit fin 2028.

2. Tarifs des coûts de traitement des OMr au CVED/UV2R

En matière d'exploitation, le tarif proportionnel facturé par le délégataire à la tonne d'OMR traité évolue progressivement sur les quatre premières années pour diminuer à partir de la date de fin de la mise en service industrielle (soit fin 2028).

	Valeur
P1 ₀ pour l'année 2025	[116,48] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)
P1 ₀ pour l'année 2026	[121,48] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)
P1 ₀ pour l'année 2027	[125,48] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)
P1 ₀ pour l'année 2028 jusqu'à la Date Effective de fin de MSI	[116,50] €HT/tonne OMRSYNDICAT (hors TGAP)

Le tableau ci-dessus représente le **tarif proportionnel hors révision**.

A compter de la MSI, le tarif proportionnel sera de 36€ H.T/T hors révision.

3. Rémunération des investissements mis à la charge du délégataire

A compter de la fin de la mise en service industrielle (soit fin 2028), le Syndicat devra rémunérer le délégataire pour les investissements mis à sa charge (105 M€ H.T) et ce pendant 20 ans.

La rémunération financière versée se compose du remboursement de capital, et des charges financières (créances dailly).

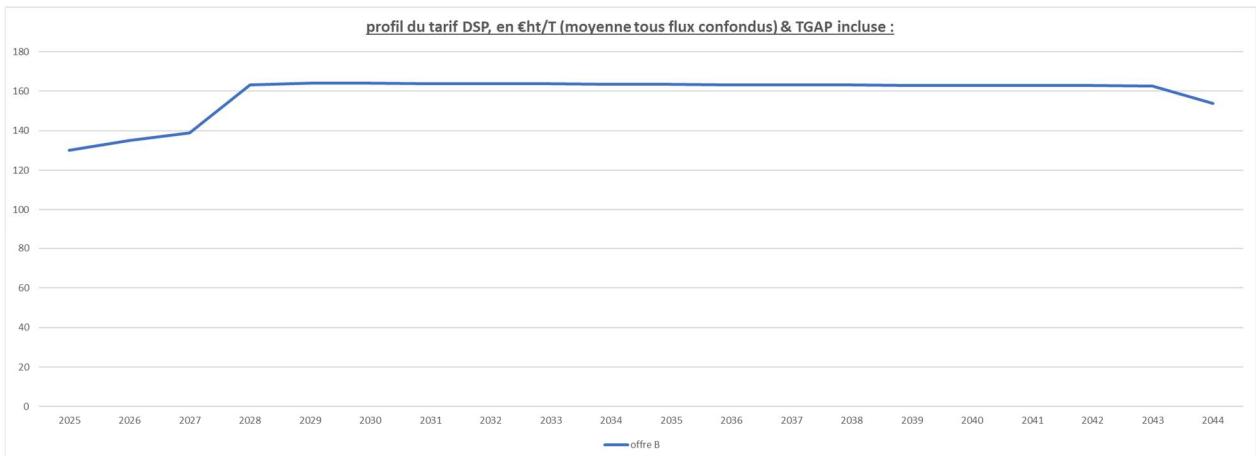
4. Recettes perçues par le syndicat

Au titre du bénéfice privé des installations, le délégataire verse un droit d'usage au syndicat pour les tonnages tiers accueillis à compte de la fin de la MSI.

B. Les hypothèses prises en compte pour la construction de la projection

Section	Paramètres
Dépenses de fonctionnement	Variation des dépenses à caractère général à hauteur de 3% par an Prise en compte d'un taux d'exécution du BP projeté à 90% Application du contrat de DSP : évolution du coût à la tonne Transfert de REVERTEC à compter de 2029 : moins de dépenses
Recettes de fonctionnement	Application du contrat de DSP : RODP à compter de 2028 Apports tiers dans le cadre de la coopération à compter de 2028 Transfert de REVERTEC à compter de 2029 : moins de recettes
Dépenses d'investissement	Versement du Préfinancement de 22 M€ sur la période 2025-2028 Remboursement de l'emprunt Banque des territoires à compter de 2028

	Programme d'investissement 2026 intégré en totalité, Pas d'investissement programmé sur les années suivantes hormis le projet UV2R
	Transfert de REVERTEC : dont l'emprunt restant à compter de 2029
Recettes d'investissement	Financement du Préfinancement de 22 m€ sur la période 2025-2028 par l'emprunt BT et la participation des EPCI FCTVA perçu en (N+2) selon programme d'investissement



C. Respect des ratios préconisés par DGFIP

La projection prend en compte les ratios préconisés par la DGFIP :

- ❖ **Le ratio « caf nette/produits » :**

La capacité d'autofinancement nette correspond à l'excédent des produits réels d'exploitation sur les charges d'exploitation, déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Le ratio CAF Nette/produits ne devra pas être inférieur à 5%, et doit pouvoir financer la Créance Daily à compter de 2028.

- ❖ **Le ratio « encours de la dette/CAF » :**

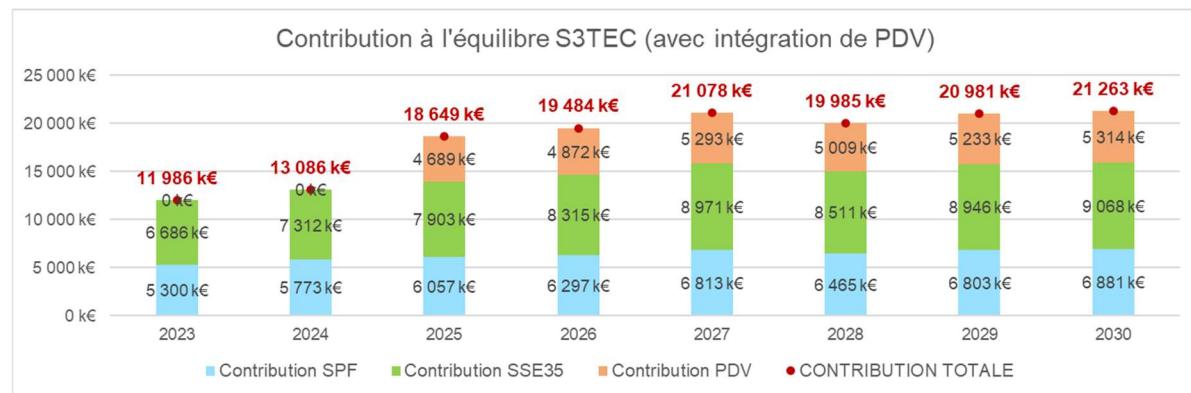
Les seuils d'alerte du risque financier d'une collectivité sont :

moins de 8 ans	Endettement faible à moyen
de 8 à 11 ans	Endettement fort
de 11 à 15 ans	Endettement très fort
plus de 15 ans	Surendettement

- ❖ **Le fonds de roulement en nombre de jours** correspond à la période durant laquelle la collectivité peut assurer le paiement de ses charges sans aucune rentrée de recettes. Il ne devra pas être inférieur à 60 jours.

D. La Projection 2026-2030

Les projections réalisées par le cabinet Finance Consult prévoient les évolutions de redevance d'équilibre suivantes :



Une actualisation des projections a été réalisée par les services de S3t'ec :

							Projections			
		(en milliers euros)	Réel 2024	Estimé 2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	PRODUITS REELS		18 331	22 254	22 527	23 616	27 937	27 473	27 867	
	<i>Variation produits</i>		<i>18%</i>	<i>21%</i>	<i>1%</i>	<i>5%</i>	<i>18%</i>	<i>-2%</i>	<i>1%</i>	
Dont Evolution UV2R	Accueil OMR CVED				330	0	1 128	1 345	1 346	
	Redevance d'occupation CVED				44	42	2 635	3 095	3 188	
	Participation EPCI									
	Reprise provisions pour risques et charges								400	
Dont RE	Dotations et participations	13 086	18 379	18 379	19 800	20 000	20 200	20 500		
	<i>Variation redevance d'équilibre</i>	<i>9%</i>	<i>40%</i>	<i>0%</i>	<i>8%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>		
	- CHARGES RELLES	16 364	19 530	20 615	21 578	23 372	20 657	20 845		
	<i>Variation charges</i>	<i>17%</i>	<i>19%</i>	<i>6%</i>	<i>5%</i>	<i>8%</i>	<i>-12%</i>	<i>1%</i>		
Dont Evolution UV2R	Exploitation CVED (et enc à partir de 2026)	3 835		8 578	8 960	8 196	4 534	4 670		
	Frais financiers Préfi			0	220	536	765	657	643	
	Dotation aux provisions pour risques et charges	450								
	Frais financiers Crédit d'affaires daily			0	0	0	2 056	3 961	3 770	
	= CAF	1 967	2 724	1 912	2 039	4 565	6 816	7 021		
	-remboursement de capital	541	541	541	774	1 068	1 060	1 074		
Dont Evolution UV2R	Remboursement du capital (CVED)			0	0	0	294	404	418	
	= CAF NETTE	1 426	2 183	1 371	1 265	3 497	5 756	5 947		
	+ RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 808	672	8 352	11 004	1 965	0	0		
Dont Evolution UV2R	Emprunt Préfinancement CVED			0	7 558	10 830	1 612	0	0	
	Participation EPCI	500	500	500	500	500				
	- INVESTISSEMENTS	2 364	2 616	9 499	10 863	4 458	4 239	4 431		
Dont Evolution UV2R	Subvention d'équipement versé au déléguant CVED			1 558	7 200	10 830	2 412	0	0	
	Crédit d'affaires daily	0	0	0	0	0	2 043	4 236	4 428	
	= VARIATION FDR	870	239	224	1 406	1 004	1 517	1 516		
	= FONDS DE ROULEMENT	3 578	3 817	4 041	5 447	6 451	7 968	9 485		
	ENCOURS DE LA DETTE	5 206	4 665	11 682	21 738	22 282	20 720	19 646		
	CAF NETTE/PRODUITS	7,78%	9,81%	6,09%	5,36%	5,21%	5,53%	5,45%		
	ENCOURS DE LA DETTE/CAF BRUTE	2,65	1,71	6,11	10,66	4,88	3,04	2,80		
	FDR EN NOMBRE DE JOURS (uniquement DF réelles)	79	70	71	91	99	139	164		
	FDR EN NOMBRE DE JOURS (DF réelles+capital)	76	68	69	88	95	132	156		

Dans la continuité de ce qui a été réalisé, la projection met en évidence l'impact du projet UV2R sur l'année 2027 où se cumule : coût de traitement des OMR plus élevé, et encours de dette élevé.